

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire



Séance du **Lundi 11 Mai 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-D2026-5-4-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication : 21/05/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
 30 avril 2026 et 5 mai 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **46**

Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **7**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le trente avril et le cinq mai deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq mai deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

**Objet : Marché CDC26003 : Travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel « Revotel » en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau – Retrait de l'attribution du lot n°6 et nouvelle attribution**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI					
M. Frédéric TREFEU	X			M. Frédéric TREFEU	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART				Mme Nicole DESMOTTES	
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION				M. Patrice LEPAINTEUR	
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Coentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND			M. Lucien BAZIN		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD			M. Pascal MARTIN		
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>55</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>46</b>		
<b>Quorum</b>			<b>28</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>53</b>		

**M. Régis DELIQUAIRE, Vice-Président délégué aux travaux bâtimentaires et aux marchés publics, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel Revotel en siège de l'Intercom de la Vire au Noireau, une consultation a été lancée le 18 décembre 2025 selon une procédure adaptée.

À l'issue de cette procédure, les lots du marché ont été attribués par délibération du Conseil communautaire n°D2026-3-2-5 en date du 5 mars 2026.

Toutefois, après l'envoi des courriers de rejet concernant le lot n°6 relatif aux menuiseries extérieures aluminium, la société LEROUX-ANFRAY a signalé que son offre avait été écartée à tort. Après vérification, il est apparu qu'une erreur matérielle s'était produite lors de l'analyse des offres, conduisant à considérer à tort cette offre comme irrégulière.

L'offre de la société LEROUX-ANFRAY étant en réalité conforme, il a été procédé à une reprise de l'analyse du lot n°6, à critères inchangés.

Cette nouvelle analyse conduit à classer l'offre de la société LEROUX-ANFRAY en première position, avec une note de 75,84 sur 100.

Considérant que la décision d'attribution initiale, en l'absence de signature du marché, ne saurait être regardée comme créatrice de droits au profit de son bénéficiaire et peut, par conséquent, être retirée sans condition de délai, il y a lieu de procéder au retrait de l'attribution initiale et à une nouvelle attribution.

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 29 avril 2026, et conformément aux conclusions du rapport d'analyse ainsi révisé, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- De retirer l'attribution du lot n°6 – Menuiseries extérieures aluminium prononcée par la délibération du 5 mars 2026 au profit de la société GUYON ALU METAL, en raison d'une erreur matérielle affectant l'analyse des offres.
- D'attribuer ledit lot à la société LEROUX-ANFRAY, pour un montant de 279 094,32 € HT.
- D'autoriser la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Montant global du marché de travaux après attribution du lot n°6 à LEROUX-ANFRAY :

Lot	Titulaire	Montant € HT
Lot N°1 - VRD-Terrassement-Voiries-Assainissement-Réseaux divers	LTP LOISEL	323 551,00 €
Lot N°2 – Désamiantage - Déplombage	AT2B	14 755,40 €
Lot N°3 - Gros œuvre - Curage - Démolition	ENTREPRISE CORBIN	413 678,34 €
Lot N°4 - Charpente Bois et Murs Ossature Bois	GLOT CHARPENTE	240 935,73 € (PSE)
Lot N°5 - Etanchéité - Couverture-Bardage	Ste JOEL DROULLON	398 935,98 €
Lot N°6 - Menuiseries extérieures aluminium	LEROUX ANFRAY	279 094,32 €
Lot N°7 – Charpente métallique - Serrurerie - Métallerie	LE COGUIC DIDIER	148 648,51 € (PSE)
Lot N°8 - ITE - Traitement de façades	ISO TECH	74 810,00 €
Lot N°9 - Menuiseries intérieures bois	LA FRATERNELLE	217 479,93 €
Lot N°10 - Plâtrerie sèche - Plafonds suspendus	MENUISERIE LOUISE	251 633,89 €
Lot N°11 - Carrelage - Faïence	SCHMITT	33 974,49 €
Lot N°12 - Sols souples	LC SOLS	58 218,41 €
Lot N°13 - Peinture-Nettoyage	GILSON	50 133,39 €
Lot N°14 - Electricité	SELCA	207 125,55 €
Lot N°15 - Plomberie - Chauffage - Ventilation	STE OZENNE	410 503,47 € (VAR 15.2)

Lot N°16 - Ascenseur	ORONA	21 620,00 €
Lot N°17 - Photovoltaïque	TEIM	27 569,50 €
Lot 18 - Espaces verts- Clôtures - Mobilier	CLEAN PAYSAGE	75 029,63 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 247 697,54 €</b>

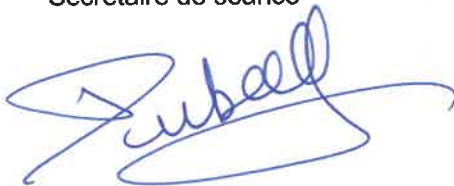
**VOTE****Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

